

Accusé de traite d'êtres humains, il nie

Procès Un entrepreneur du bâtiment comparaît devant le Tribunal correctionnel. L'homme payait ses employés au lance-pierre.

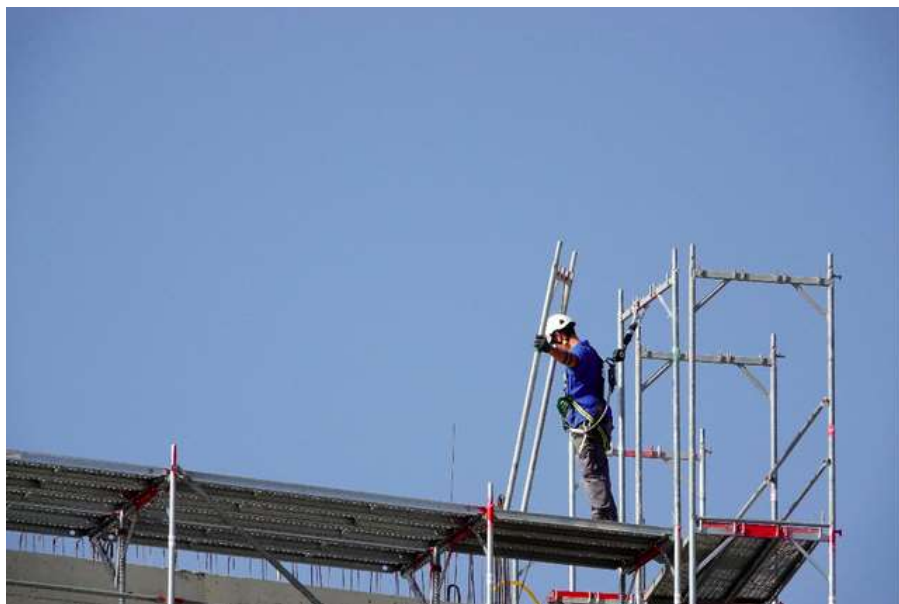


Photo d'illustration.
Image: LUCIEN FORTUNATI

Il est rare que des cas de traite d'êtres humains concernant le secteur de la construction atterrissent devant les tribunaux. Le procès qui se tient ce mercredi dans un Palais de justice frappé de semi-confinement (lire ci-dessous) est donc un petit événement. Mais l'affaire sort de l'ordinaire. Elle concerne une vingtaine de lésés qui, pour tout salaire, ont touché de 20 centimes à 6 fr. 50 de l'heure. Absents, ils sont représentés par neuf avocats. Devant eux, un seul prévenu: un entrepreneur de 36 ans qui conteste à peu près tout.

Dans ce triste mélodrame qui emmène le spectateur sur plusieurs chantiers de Suisse romande – Genève, Vaud, Valais – l'homme, appelons-le Igor*, se plaît à endosser le rôle de victime. Les scènes se déroulent entre 2013, deux ans après l'arrivée en Suisse de ce ressortissant de l'Est, et 2017, date de son interpellation à Crans-Montana (VS), le 13 octobre. Entre les deux, les affres de l'exploitation humaine.

Pour quelques kopecks

Le scénario est simple. Igor recrute des ouvriers dans les pays de l'Est, par le biais d'annonces sur internet. Il leur fait miroiter un salaire «intéressant», voire «de bons salaires»: 10 euros de l'heure ou plus. Mais, au final, les lésés ne toucheront que quelques kopecks. L'un deux expliquera pendant l'instruction qu'il a travaillé sept semaines pour ce patron, à raison de dix à douze heures par jour. Et aussi le dimanche. Mais là, il fallait faire le moins de bruit possible et garder la porte fermée à clé. Surtout ne pas ouvrir à la police. Il n'a finalement touché que 2700 francs.

Sur l'acte d'accusation, on découvre, avec une certaine stupeur, la colonne des rémunérations promises et celle des sommes effectivement versées. Ici, 100 francs et 130 euros pour sept semaines de labeur. Là, 4000 euros pour six mois de chantier. Et encore 500 euros pour près de deux mois de travail, 230 francs pour trois mois et demi...

S'il n'y avait que ça. Mais la liste des accusations est longue comme celle des commissions en temps de confinement. Une vingtaine. De la traite d'êtres humains par métier, la plus choquante, à l'emploi d'étrangers sans autorisation, en passant par les «classiques» fraudes aux charges sociales. Et puis tentatives de faux dans les

Par Xavier Lafargue@XavierLafargue

Articles en relation

Forte pression pour rouvrir les chantiers

Épidémie Près de 170 chantiers, petits pour la plupart, pourraient rouvrir malgré l'opposition des syndicats et des patrons. Plus...

ABO+ Par Christian Bernet [Mis à jour à 21h53](#)

La fermeture des chantiers à Genève est-elle illégale?

Coronavirus Le Conseil fédéral pourrait sonner les cloches des cantons qui ont pris les devants: Genève en tête. Plus...

ABO+ Par Florent Quiquerez [19.03.2020](#)

certificats étrangers, travail illégal, gestion fautive – qui entraînera d'ailleurs la faillite de sa société –, voies de fait, abus de confiance, etc.

Il a l'air de s'ennuyer

Mais que dit ce père de famille pour sa défense? Sur le banc des accusés se tient un homme grand et mince. Il dira qu'il a perdu 30 kilos en un peu plus de deux ans passés à Champ-Dollon. Une prison dont il critique la nourriture autant que le service des soins. D'ailleurs, que ne critique-t-il pas? Sa santé n'est pas bonne, assure cet entrepreneur bardé de diplômés – dont un de juriste, décroché en Lettonie – qui estime être «un pro du bâtiment» maîtrisant 86 professions en la matière!

Mais, présentement, il donne l'air de s'ennuyer profondément. Il répond d'une voix lasse. Il indiquera d'ailleurs à plusieurs reprises avoir déjà tout dit dans un long courrier qu'il a fait parvenir au président du Tribunal correctionnel le 23 mars, quelques jours avant le procès.

«Ils mentent»

Sous cet air quelque peu endormi, le masque de chirurgien baillant à hauteur de menton, se cache pourtant un prévenu en éveil. Le dossier, il l'a épluché par le menu. Quand ça l'arrange, il se souvient parfaitement des faits. Dans le cas contraire, il contre-attaque sans hésitation. Les ouvriers? «Ils mentent», déclare-t-il à plusieurs reprises. Ou alors, «leurs déclarations sont contradictoires».

Quand il est mis en cause, il conteste les faits. Fermement. Par exemple, comment se fait-il qu'on ait retrouvé plusieurs papiers d'identité avec sa photo mais d'autres noms et nationalités? Il répond en substance qu'ils n'étaient pas à lui, et que peut-être celui qui les a fait fabriquer – l'un des lésés – s'est trompé...

Il fustige l'instruction

Le Ministère public en prend lui aussi pour son grade. Igor accuse même. Morceaux choisis: «L'instruction ne voit pas ce qui est évident», «cette liste (*ndlr: celle des rémunérations versées*) ne correspond pas à ce que Madame la procureure a entendu de ces personnes (*ndlr: les ouvriers*)», ou encore «l'instruction n'a pas fait un travail adéquat».

Le procès ne fait presque que commencer. Ce jeudi, le prévenu sera sous le feu des questions des avocats – côté plaignants, on en annonce beaucoup – et du Ministère public, avant le réquisitoire et les plaidoiries. Le verdict devrait tomber vendredi.

* Prénom d'emprunt

Entre prise de température et interprète masquée

L'administration de la justice n'échappe pas à l'actualité. Pandémie oblige, la vie du palais s'égrène en mode semi-confinement. De prime abord, rien ne semble avoir réellement changé. En haut des marches, les grandes portes sont gardées par l'habituel planton de sécurité. Le diable se cache dans les détails.

Premier exemple au sas de fouille, bardé de distributeurs de solution hydroalcoolique. Le gardien du temple a enfilé des gants en caoutchouc. Il plante un thermomètre devant notre visage, à hauteur de front. Verdict? «34,7 degrés», annonce-t-il un rien étonné. C'est sans doute l'appareil qui est malade...

Une fois la sécurité passée, on entre dans un monde feutré, même si quelques avocats devisent dans la grande cour. Distances de sécurité à peu près respectées. Peu de

masques sont de sortie. Les couloirs, eux, sont déserts. Dame! L'immense majorité des procès a été repoussée à des jours meilleurs.

Il fait un rien frisquet en ce mercredi matin. Alors direction la machine à café. Désolation! Il y a bien quelques capsules en souffrance dans les distributeurs, mais plus de gobelets. Explication: la société qui les livre n'a plus accès au Palais de justice. Encore un coup du Covid-19!

Dans la grande salle d'audience A3, on est quand même une bonne trentaine. Tout ce monde réuni, même distants les uns des autres, ça fait bizarre. Comme l'est le masque de l'interprète, l'une des seules à en porter un. Cela n'aide pas à la compréhension des débats, évidemment, mais elle doit se tenir si près de l'accusé...

L'image la plus étonnante est peut-être celle qui nous attend à l'issue de l'audience. À l'extérieur, c'est une place du Bourg-de-Four muette qui nous accueille. Elle, d'habitude si vivante en début de soirée, apparaît comme morte, terrassée par le virus.

Créé: 01.04.2020, 22h25

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non